

FORMATION COMPLEMENTAIRE « POST PERMIS »

Accéder plus rapidement au capital de 12 points sur votre permis :

- ✓ en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles,
- ✓ en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée

sous réserve de ne pas avoir été condamné pour une infraction ayant retiré des points sur votre permis de conduire.

